CENTRE DE RECHERCHE SUR L'ANTI-CORRUPTION

Rapport annuel

ANNÉE

2024

Nous aidons les gouvernements, les institutions publiques, les entreprises et les communautés locales à résoudre des problèmes complexes liés à la corruption.

Centre de Recherche sur l'Anti-Corruption



Sommaire

Sigles et acronymes 03

Partie 1 · Activités et impact 04

2024 : briser le silence 05

2024 en bref 06

Des citoyens qui signalent la corruption dans les juridictions 07

Mars–mai 2024 – Mise en place du système d'alerte sociale 07

Juin–juillet 2024 – Le soutien des autorités judiciaires 07

Mai–juillet 2024 – Sensibilisation 07

Mai–juillet 2024 – Alertes et réponses 08

Étude de cas 1 · Oser signaler : les alertes de 2024 08

Lemba, avril-mai 2024 – Une arrestation arbitraire 08

Kalamu, juillet 2024 – Une pièce à conviction disparue 09

Ce que les citoyens ont signalé – Les autres cas documentés 09

Ce que nous en retenons – La peur, premier obstacle 09

Des étudiants qui prennent la parole contre la corruption 10

Septembre–novembre 2024 – Quatre clubs universitaires d'intégrité 10

Octobre–décembre 2024 – Productions journalistiques 10

2024 – Des modules de formation 10

Étude de cas 2 · Les étudiants nomment la corruption à l'université 11

Bel Campus, 24 octobre 2024 – « Chacun a un rôle à jouer » 11

3 décembre 2024 – Le diagnostic 11

Leur réponse – Une loi pour protéger ceux qui dénoncent 11

L'éducation à l'intégrité devant le Parlement 12

Le CERC aux Nations Unies 12

9–10 mai 2024 – Conférence de la société civile des Nations Unies, Nairobi 12

Recherche et plaidoyer 12

Avril 2024 – Le financement politique illicite 12

Mars 2024 – Construire des infrastructures avec intégrité 13

Former la société civile 13

Partie 2 · États financiers 14

Revue financière 15

Par projet – Les financements en 2024 15

Tous les projets – État consolidé – tous les projets 15

Budget – Budget et réalisations 16

Fonds affectés – Les projets financés 16

Ressources – Les ressources 16

Dépenses – Les dépenses 16

Politique de financement – Nos sources de financement 16

Note 1 – Partenariat PARJ2 – REPLIC – dépenses 2024 16

Nos partenaires 17

Sigles et acronymes

Sigle	Signification
ACAJ	Association Congolaise pour l'Accès à la Justice
APNAC	Réseau des parlementaires africains contre la corruption
CERC	Centre de Recherche sur l'Anti-Corruption
CNUCC	Convention des Nations Unies contre la corruption
DGD	Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (Belgique)
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
IREX	International Research & Exchanges Board
ONG	Organisation non gouvernementale
PARJ2	Programme d'appui à la réforme de la justice, phase 2
PME	Partenariat mondial pour l'éducation
RDC	République démocratique du Congo
REPLIC	Agir pour une justice redevable, plurielle et intègre au Congo
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international (United States Agency for International Development)
USD	Dollar des États-Unis

Partie 1 · Activités et impact

Ce qui a changé en 2024 pour les citoyens en quête de justice et pour les étudiants confrontés à la corruption à l'université, et comment le CERC y a contribué.



2024 : briser le silence



En 2024, avec RCN Justice & Démocratie, le CERC a donné aux habitants de Kinshasa un moyen de signaler la corruption dans les juridictions, et aux étudiants une voix contre la corruption à l'université.

La corruption dans la justice est difficile à combattre parce que ses victimes parlent rarement : elles craignent les représailles, ne savent pas à qui s'adresser ou n'attendent plus rien des tribunaux. En 2024, le CERC a travaillé à changer cela.

Avec **RCN Justice & Démocratie**, dans le cadre du **PARJ2** financé par l'Union européenne et du projet **REPLIC** cofinancé par la DGD, le CERC a mis en place à Kinshasa un **système d'alerte sociale** : 9 points focaux issus de la société civile, un numéro vert affiché dans les juridictions et une réponse de la société civile à chaque alerte. Il a aussi accompagné des étudiants de **quatre universités** pour créer des clubs d'intégrité et nommer les pratiques de corruption qu'ils subissent.

Le CERC et l'APNAC RDC ont porté la proposition de loi sur les Clubs d'Intégrité et l'éducation à l'intégrité à l'Assemblée nationale ; le CERC a participé à la Conférence de la société civile des Nations Unies à Nairobi, publié des analyses sur le financement politique et sur l'intégrité dans les infrastructures, et formé des acteurs de la société civile.

Ce rapport raconte ces histoires en deux parties : la partie 1 décrit ce qui a changé, avec deux études de cas ; la partie 2 présente les états financiers de 2024.

NOTRE MISSION

La mission du CERC est de faire progresser les connaissances sur les causes et les conséquences de la corruption et de soutenir le développement de nouvelles politiques et initiatives de lutte contre la corruption en République démocratique du Congo. Le CERC entend doter les jeunes des compétences et des outils nécessaires pour susciter un changement positif vers des institutions et des services publics plus redevables, ouverts et inclusifs.

NOTRE VISION

Un Congo dans lequel le gouvernement, les institutions publiques, la politique, les entreprises et la société civile sont exempts de corruption.

2024 en bref

Des citoyens qui signalent, des juridictions qui ouvrent leurs portes et des étudiants qui prennent la parole.

9

points focaux de la société civile recueillant les plaintes pour corruption dans les juridictions de Kinshasa

7

alertes reçues et documentées dans les deux premiers mois du système d'alerte sociale

4

clubs universitaires d'intégrité, à l'Université de Kinshasa, à l'Université panafricaine, à l'Université Révérend Kim et à l'Université Bel Campus

61

étudiants qui ont diagnostiqué la corruption à l'université et établi un plan d'action commun (décembre 2024)



PARJ2 ET REPLIC, AVEC RCN JUSTICE & DÉMOCRATIE · 2024

Des citoyens qui signalent la corruption dans les juridictions



Avant 2024, un citoyen à qui l'on demandait un pot-de-vin dans un parquet de Kinshasa n'avait vers qui se tourner. En 2024, il pouvait appeler un numéro vert, parler à un point focal de sa communauté et compter sur la société civile pour assurer le suivi.

Le 1er avril 2024, le CERC et **RCN Justice & Démocratie** (RCN J&D) ont signé une convention spécifique de partenariat pour la mise en œuvre du volet anticorruption de la deuxième phase du **PARJ2**, financé par l'**Union européenne**, et du projet **REPLIC**, cofinancé par la DGD. Ces projets contribuent au résultat 14 de l'axe 4 de la Politique nationale de réforme de la justice (2017–2026).

Conclue jusqu'au 31 décembre 2024, la convention portait d'abord sur le **système d'alerte sociale et réponse**. Un avenant signé le 12 août 2024 y a ajouté le soutien aux clubs universitaires anticorruption et des productions journalistiques.

MARS–MAI 2024

Mise en place du système d'alerte sociale

Avec l'appui technique de RCN J&D, le CERC a élaboré les outils du système : un guide du système d'alerte sociale, un protocole d'accord avec les points focaux et une stratégie de mise en place.

Le système a été animé par un réseau de **9 points focaux**, désignés par des organisations de la société civile et des réseaux anticorruption – ACVDP, PONJA PONJA, C4, GREM, COCOLUCO, AFEVOPHA et le CERC – pour recueillir et relayer les plaintes pour corruption venant de leurs communautés. Le 6 mai 2024, RCN J&D a remis au CERC 9 téléphones et 8 cartes SIM, que le CERC a distribués aux points focaux.

JUIN–JUILLET 2024

Le soutien des autorités judiciaires

Le CERC a rencontré les procureurs et les chefs de division des parquets de Kalamu, de Ndjili et de Matete pour leur présenter le système d'alerte sociale. Des ordres de mission ont permis à 7 points focaux d'accéder aux juridictions. Plusieurs autorités judiciaires ont autorisé l'affichage du **numéro vert** du système dans leur ressort.

Pour trouver des personnes ressources au sein de la justice, le CERC a aussi mené de petites enquêtes auprès des justiciables et des commerçants installés aux abords des parquets et des tribunaux, afin d'identifier des magistrats reconnus pour leur intégrité.

MAI–JUILLET 2024

Sensibilisation

- À partir du 15 mai 2024, sensibilisation de bouche-à-oreille du grand public, et participation à des activités de partenaires à Kisenso, à Ndjili et au quartier CPA : environ **45 personnes** touchées.
- À partir du 8 juin 2024, sensibilisation des justiciables et des gérants de restaurants et de petits commerces aux abords des juridictions de Ndjili et de Kalamu : environ **60 personnes** (27 femmes et 33 hommes).

- **70 affiches** du numéro vert, sur 150 prévues, posées en juin 2024 aux parquets, tribunaux de grande instance et tribunaux de paix de Kalamu, de Ndjili et de Matete, et au service notarial de Ndjili, avec l'accord des autorités.
- **250 dépliants** imprimés en juillet 2024 pour Kalamu et Matete ; 80 avaient été distribués à la fin du mois, la grève des transports en commun du 29 juillet ayant interrompu les activités.

Le message était simple : « Ensemble, disons non à la corruption, en dénonçant les actes et pratiques de corruption dans le secteur de la justice. »

MAI–JUILLET 2024

Alertes et réponses

Le CERC a reçu ses 3 premières alertes en mai 2024. À la fin de juin, il en avait reçu et documenté 7, dont 3 n'ont pas pu être suivies parce que les victimes ou les témoins se sont rétractés par peur de représailles. Les alertes venaient des points focaux, des tribunes d'expression populaire, des activités de sensibilisation et du numéro vert.

Le CERC y a répondu par le plaidoyer auprès des autorités judiciaires – notamment avec l'ACVDP, à Kalamu et à Ndjili, à partir du 8 juin 2024 – et par l'orientation et l'assistance juridique des justiciables. Le 26 juillet 2024, il a accompagné l'ACVDP dans le suivi d'un dossier devant le tribunal de grande instance de Kalamu, concernant la disparition d'une pièce à conviction.

AVANT

Aucun canal pour que les citoyens signalent la corruption dans le secteur de la justice ; les victimes se taisaient par peur des représailles.

APRÈS

Un numéro vert affiché dans les juridictions, avec l'accord des autorités ; 9 points focaux dans les communautés ; 7 alertes documentées à la fin de juin 2024, et du plaidoyer et de l'assistance juridique en réponse.

ÉTUDE DE CAS · SYSTÈME D'ALERTE SOCIALE

Étude de cas 1 · Oser signaler : les alertes de 2024



Derrière chaque alerte, il y a une personne qui a décidé de ne pas se taire. Voici ce que les citoyens ont signalé, et ce que le CERC et ses partenaires ont fait.

LEMBA, AVRIL-MAI 2024

Une arrestation arbitraire

En avril 2024, un habitant de Lemba a été arrêté et battu sans motif par des policiers, au point de perdre connaissance. Sa famille a porté plainte devant l'auditorat militaire, mais le dossier n'a pas avancé, et elle soupçonnait la corruption du magistrat instructeur.

Alerté par le système, le CERC s'est rendu à l'auditorat militaire les 15 et 16 mai 2024 pour un plaidoyer, et a conseillé la victime sur ses droits et les étapes à suivre.

KALAMU, JUILLET 2024

Une pièce à conviction disparue

Le 26 juillet 2024, le CERC a accompagné son partenaire l'ACVDP dans le suivi d'un dossier devant le tribunal de grande instance de Kalamu, dans lequel une pièce à conviction avait disparu – un dossier qui, sans la vigilance de la société civile, aurait pu s'éteindre en silence.

CE QUE LES CITOYENS ONT SIGNALÉ

Les autres cas documentés

LES PERSONNES NE SONT PAS NOMMÉES

- **Libération d'un prévenu.** Selon la famille de la victime, un officier de police judiciaire a libéré contre 100 000 francs congolais un jeune homme arrêté pour avoir agressé et blessé une femme ; une fois libre, il a menacé de mort la victime et sa famille.
- **Conflit foncier.** À Kimbanseke, une femme qui avait obtenu gain de cause à plusieurs instances dans un conflit parcellaire a vu son dossier classé sans suite au parquet, et a dû payer pour obtenir la décision.
- **Coups et blessures au travail.** Un agent d'une entreprise publique, frappé par son supérieur après avoir réclamé ses frais de mission, a porté plainte au parquet général. Le magistrat a entendu des témoins sans entendre le plaignant, tandis que l'accusé affirmait avoir corrompu le parquet. Le plaignant a récusé le magistrat.
- **Garde d'enfants.** En juillet 2024, une mère a accusé son ex-mari d'avoir versé de l'argent à un magistrat d'un tribunal pour enfants pour obtenir la garde de leurs enfants. Le CERC a suivi et documenté le cas.

CE QUE NOUS EN RETENONS

La peur, premier obstacle

Sur les 7 alertes documentées à la fin de juin 2024, 3 n'ont pas pu être suivies parce que les victimes ou les témoins se sont rétractés par peur de représailles. Protéger ceux qui dénoncent est la condition pour que le système fonctionne – la même conclusion que celle des étudiants lorsqu'ils ont réclamé une loi sur la protection des dénonciateurs.

INCUBATEUR DE PROJETS DES JEUNES CONTRE LA CORRUPTION · PARJ2 ET REPLIC, 2024

Des étudiants qui prennent la parole contre la corruption



À Kinshasa, les étudiants vivent la corruption à l'université – et en parlent rarement. En 2024, dans quatre universités, ils se sont organisés, ont nommé les pratiques qu'ils subissent et ont décidé de ce qu'ils feraient.

Retenu par RCN J&D à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt pour sensibiliser les jeunes à la lutte contre la corruption, le CERC a mené l'**Incubateur de projets des jeunes contre la corruption**. Son objectif : contribuer à la mobilisation citoyenne des étudiants contre la corruption, en particulier en milieu universitaire et dans le secteur judiciaire.

SEPTEMBRE–NOVEMBRE 2024

Quatre clubs universitaires d'intégrité

Le CERC a accompagné la création de clubs d'intégrité dans quatre universités : l'**Université de Kinshasa**, l'**Université panafricaine**, l'**Université Révérend Kim** et l'**Université Bel Campus**. Chaque club comptait jusqu'à 15 étudiants – autant de femmes que d'hommes, dont 30 % d'étudiants marginalisés ou sous-représentés – et était animé par un président et un vice-président.

Chaque club a tenu trois réunions, consacrées au projet et à ses partenaires, au cadre juridique et institutionnel de lutte contre la corruption et au rôle des étudiants.

Les étudiants ont étudié la Convention des Nations Unies contre la corruption, la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, le Protocole de la SADC contre la corruption et la législation nationale, ainsi que les institutions chargées de les appliquer.

Ils ont relevé les obstacles juridiques à la lutte contre la corruption en RDC : l'absence d'une loi spéciale de lutte contre la corruption, d'une loi sur l'accès à l'information et d'une loi protégeant les lanceurs d'alerte. Prêts à dénoncer la corruption mais craignant les représailles, ils ont inscrit dans leur feuille de route commune un plaidoyer auprès de l'Assemblée nationale pour l'adoption d'une **loi sur la protection des dénonciateurs**.

OCTOBRE–DÉCEMBRE 2024

Productions journalistiques

Pour toucher un public plus large, le CERC a travaillé avec le média en ligne **Habari RDC**, qui a publié des articles sur les activités – notamment la sensibilisation des étudiants de l'Université Bel Campus et la création d'un réseau d'étudiants contre la corruption dans les universités congolaises – en mettant l'accent sur la corruption sexuelle relevée par les étudiants.

2024

Des modules de formation

Les formations du CERC se sont appuyées sur des modules préparés par l'expert anticorruption Paulin Kibendelwa : comprendre la corruption (définitions et infractions du Code pénal congolais), le cadre légal et institutionnel de lutte contre la corruption, et le monitoring des faits de corruption.

ÉTUDE DE CAS · INCUBATEUR DE PROJETS DES JEUNES CONTRE LA CORRUPTION

Étude de cas 2 · Les étudiants nomment la corruption à l'université



Le 3 décembre 2024, 61 étudiants de quatre universités se sont réunis à l'Université panafricaine. Pour la première fois, ils ont mis des mots sur ce que beaucoup avaient vécu.

BEL CAMPUS, 24 OCTOBRE 2024

« Chacun a un rôle à jouer »

Tout a commencé par une journée de sensibilisation des étudiants en droit de l'Université Bel Campus. « Il est essentiel de former les étudiants à la lutte contre la corruption. En tant qu'étudiants et en tant que citoyens, chacun a un rôle à jouer pour bâtir un Congo juste et intègre », a déclaré Jonathan Musa Nzamu, directeur régional du CERC pour Kinshasa et le Kongo Central. Des clubs ont suivi à Bel Campus et dans trois autres universités.

3 DÉCEMBRE 2024

Le diagnostic

Lors de la réunion interclubs, **61 étudiants** (18 filles et 43 garçons) ont dressé, avec un expert recruté par le CERC, la liste des pratiques de corruption qu'ils subissent à l'université, et établi un plan d'action commun.

PRATIQUES RELEVÉES CHEZ DES ENSEIGNANTS

Argent versé pour réussir (« lidabo ») ; corruption sexuelle en échange de notes ; vente forcée d'ouvrages comme condition de réussite ; recrutement d'assistants par népotisme ; notes de complaisance ; disparition volontaire de notes ; pots-de-vin pour accéder à la salle d'examen.

PRATIQUES RELEVÉES CHEZ DES ÉTUDIANTS

Examens passés par un tiers (« merco ») ; surveillants soudoyés ; cadeaux aux assistants avant les examens ; substitution de copies d'examen (« kotisa-bimisa ») ; falsification de notes ; favoritisme, tribalisme et trafic d'influence.

LEUR RÉPONSE

Une loi pour protéger ceux qui dénoncent

Les étudiants étaient prêts à dénoncer la corruption, mais craignaient les représailles. Ils ont relevé les lacunes juridiques qui les exposent – ni loi spéciale de lutte contre la corruption, ni loi sur l'accès à l'information, ni loi protégeant les lanceurs d'alerte – et ont inscrit dans leur feuille de route un plaidoyer auprès de l'Assemblée nationale pour une **loi sur la protection des dénonciateurs**. Le média en ligne Habari RDC a porté leurs constats auprès d'un public plus large, en mettant l'accent sur la corruption sexuelle relevée par les étudiants.

AVANT

Une corruption subie en silence à l'université : argent pour réussir, corruption sexuelle contre des notes, surveillants soudoyés.

APRÈS

Quatre clubs d'intégrité, un diagnostic partagé, un plan d'action commun et une demande de loi sur la protection des dénonciateurs – portés par les étudiants eux-mêmes.

AVEC L'APNAC RDC

L'éducation à l'intégrité devant le Parlement



En **avril 2024**, le CERC et l'APNAC RDC ont porté la proposition de loi sur les Clubs d'Intégrité et l'éducation à l'intégrité à l'**Assemblée nationale**. Élaborée avec des parlementaires, des spécialistes de l'éducation et la société civile après les consultations de 2023, elle prévoit des Clubs d'Intégrité d'élèves élus dans chaque école secondaire et un cours d'éducation à l'intégrité dans le programme ordinaire. Le CERC et l'APNAC RDC ont appelé la population et la société civile à la soutenir.

STATUT CONSULTATIF SPÉCIAL AUPRÈS DE L'ECOSOC DEPUIS 2021

Le CERC aux Nations Unies



9–10 MAI 2024

Conférence de la société civile des Nations Unies, Nairobi

Le Centre de Recherche sur l'Anti-Corruption a eu l'honneur de prendre part à la Conférence de la société civile des Nations Unies, à Nairobi, les 9 et 10 mai 2024. Le CERC y a partagé ses rapports, qui montrent comment la corruption entrave la réalisation des Objectifs de développement durable et peut aussi faire obstacle à la mise en œuvre du Pacte pour l'avenir. Au cours de la conférence, le CERC a partagé ses expériences et ses outils numériques pour l'avenir.

2024

Recherche et plaidoyer



AVRIL 2024

Le financement politique illicite

S'appuyant sur son rapport sur la mise en œuvre par la RDC de la Convention des Nations Unies contre la corruption, le CERC a analysé le financement des partis politiques.

Malgré le cadre juridique (loi 004/02 du 15 mars 2004 et loi 08/005 du 10 juin 2008), le CERC a relevé l'absence d'une autorité chargée de superviser et de faire appliquer les règles du financement politique, le non-respect par les partis politiques de l'obligation de déclarer leurs états financiers annuels, ainsi que l'absence de sanctions. Le CERC a recommandé une autorité de contrôle indépendante, des sanctions dissuasives et des rapports financiers réguliers et publics des partis politiques.

MARS 2024

Construire des infrastructures avec intégrité

La corruption dans les projets d'infrastructure financés par l'aide internationale et les ressources publiques entraîne des dépassements de coûts, des travaux de mauvaise qualité et des retards. Le modèle du CERC associe la technologie – l'application GovCheck – au plaidoyer citoyen, afin que les communautés puissent détecter et prévenir la corruption et demander des comptes aux responsables publics et aux entrepreneurs.

AVEC L'ACAJ, KINSHASA, 4–6 DÉCEMBRE 2024

Former la société civile



Du 4 au 6 décembre 2024, le CERC et l'**ACAJ** ont organisé une formation de trois jours à Kinshasa, animée par Paulin Kibendelwa et Jonathan Musa Nzamu, Directeur provincial du CERC. Des membres de l'ACAJ et une blogueuse de Habari RDC y ont renforcé leurs capacités à prévenir, détecter et combattre la corruption.

La formation visait à sensibiliser les participants aux causes profondes et aux conséquences de la corruption ; à les doter d'outils juridiques, pratiques et éthiques pour la prévenir, la dénoncer et la combattre ; et à renforcer la capacité des ONG, des citoyens et des médias à promouvoir la transparence et l'intégrité. Les participants se sont engagés à respecter trois principes – adopter une boussole éthique, cultiver l'intégrité et éviter les zones grises – et ont reçu des certificats.

Partie 2 · États financiers

D'où venait l'argent en 2024, comment il a été dépensé et comment il en est rendu compte.



EXERCICE 2024 – NON AUDITÉ

Revue financière



La présente revue financière couvre l'exercice 2024. Elle a été établie à partir des rapports financiers du CERC à RCN Justice & Démocratie et de la convention signée avec ce partenaire. Les comptes des projets sont tenus en dollars américains, selon une comptabilité de caisse. **Les chiffres de 2024 n'ont pas été audités.**

PAR PROJET

Les financements en 2024

- **PARJ2 – REPLIC** (Union européenne et DGD belge, à travers RCN Justice & Démocratie) – Le CERC a reçu et dépensé **19 295 USD** pour ce partenariat en 2024.

TOUS LES PROJETS

État consolidé – tous les projets

Ressources, dépenses et soldes de tous les projets confondus, pour 2024 comparé à 2023.

Ressources et dépenses	2024 USD	2023 USD
Fonds reçus		
PME / Oxfam IBIS – Education Out Loud	–	68 816,00
USAID / IREX – Youth Excel, phase 1	–	6 746,05
USAID / IREX – Youth Excel, phase 2	–	71 169,16
RCN J&D – REPLIC (UE, DGD)	19 295,00	–
Total des fonds reçus	**19 295,00**	**146 731,21**
Dépenses, tous projets confondus		
Activités des programmes	17 120,00	155 166,96
Appui direct aux projets (personnel, déplacements et fonctionnement)	2 000,00	54 986,82
Administration, audit et frais bancaires	175,00	23 413,70
Total des dépenses	**19 295,00**	**233 567,48**
Fonds reçus moins dépenses	**0,00**	**–86 836,27**
Solde reporté de l'exercice précédent	–	86 836,27
Solde reporté à l'exercice suivant	**0,00**	**0,00**

État des fonds, par subvention

Pour chaque subvention : le solde reporté, les fonds reçus, les fonds dépensés, les fonds restitués ou transférés, et le solde à reporter.

Subvention et bailleur	Solde reporté USD	Reçu USD	Dépensé USD	Restitué, transferts USD	Solde à reporter USD
2024					
REPLIC – Agir pour une justice redevable, plurielle et intègre au Congo Union européenne et Belgique (DGD), à travers RCN J&D · Non audité – Rapports financiers à RCN Justice & Démocratie	–	19 295,00	19 295,00	–	–
Total 2024	**–**	**19 295,00**	**19 295,00**	**–**	**–**

BUDGET

Budget et réalisations

Budget et réalisations, REPLIC 2024

	Budget USD	Réalisé USD	Taux
Fonctionnement (fournitures, communication, frais bancaires)	175,00	175,00	100 %
Système d'alerte sociale et réponse de la société civile	14 295,00	14 295,00	100 %
Incubateur de projets jeunes : productions journalistiques et clubs universitaires anticorruption	4 825,00	4 825,00	100 %
Total	**19 295,00**	**19 295,00**	**100 %**

Convention de partenariat avec RCN Justice & Démocratie du 1er avril 2024 et son avenant du 12 août 2024 (budget 19 295 USD, 17 826,13 €) ; rapports financiers à RCN J&D.

FONDS AFFECTÉS

Les projets financés

Toutes les ressources du CERC en 2024 étaient des fonds affectés à des projets.

Projet	Bailleur	Reçu en	Fonds reçus USD
Système d'alerte sociale et Incubateur de projets des jeunes (PARJ2 – REPLIC)	Union européenne et Coopération belge (DGD), à travers RCN Justice & Démocratie	2024	19 295

RESSOURCES

Les ressources

En 2024, le CERC a reçu **19 295 USD** de RCN Justice & Démocratie pour le partenariat PARJ2 – REPLIC, conclu le 1er avril et élargi par l'avenant du 12 août. Les fonds ont été versés chaque trimestre, sur la base du budget prévisionnel du trimestre et des dépenses justifiées.

DÉPENSES

Les dépenses

En 2024, le CERC a dépensé **19 295 USD** pour le partenariat PARJ2 – REPLIC : 175 USD pour le fonctionnement, 14 295 USD pour le système d'alerte sociale et réponse et 4 825 USD pour l'Incubateur de projets des jeunes contre la corruption (note 1).

POLITIQUE DE FINANCEMENT

Nos sources de financement

Le CERC est financé par des bailleurs institutionnels, directement ou à travers des organisations partenaires, sous forme de subventions affectées à des projets. Chaque projet dispose de son budget approuvé ; le CERC rend compte à ses bailleurs par des rapports narratifs et financiers accompagnés des pièces justificatives, et les comptes des projets sont audités selon les exigences de chaque bailleur.

NOTE 1

Partenariat PARJ2 – REPLIC – dépenses 2024

Dépenses de la période du 1er avril au 31 décembre 2024, selon les lignes de la convention du 1er avril 2024 modifiée par l'avenant du 12 août 2024.

Rubrique	USD
Fonctionnement	**175,00**
Fournitures de bureau	55,00
Frais de communication	60,00
Frais bancaires	60,00
Système d'alerte sociale et réponse	**14 295,00**
Mise en place du système d'alerte sociale dans les communautés	6 500,00
– communication des 9 points focaux (10 mois)	2 250,00
– transport des 9 points focaux (10 mois)	2 250,00
– per diem de supervision	2 000,00
Réponse de la société civile aux alertes à Kinshasa	7 795,00
– transport (plaidoyer par audience)	2 500,00
– médias (point de presse ou émission de plaidoyer)	750,00
– assistance juridique	3 000,00
– sensibilisation	1 545,00
Incubateur de projets des jeunes contre la corruption	**4 825,00**
Productions journalistiques	1 000,00
Soutien aux clubs étudiants anticorruption	3 825,00
Total des dépenses 2024	**19 295,00**

Soit 17 826,13 €.

Nos partenaires



Le CERC remercie les partenaires qui ont rendu ce travail possible en 2024 : RCN Justice & Démocratie, l'Union européenne et la Coopération belge (DGD), les organisations membres du réseau des points focaux – ACVDP, PONJA PONJA, C4, GREM, COCOLUCO et AFEVOPHA –, les autorités judiciaires de Kalamu, de Ndjili et de Matete, l'Université de Kinshasa, l'Université panafricaine, l'Université Révérend Kim, l'Université Bel Campus, Habari RDC, l'APNAC RDC, l'ACAJ et la Coalition CNUCC.

CENTRE DE RECHERCHE SUR L'ANTI-CORRUPTION

cerccongo

cerccongo

cercongo

cerccongo

www.cerc.cd

23, Avenue Lumumba, Kavimvira, Uvira, Sud-Kivu, RDC

info@cerc.cd · +243 977 757 227

CERC est une organisation non gouvernementale (ONG) enregistrée, numéro d'enregistrement : 42579 (F.92), dotée de la personnalité juridique par le Ministère de la Justice : JUST/SG/20/21311/2021.

CERC dispose du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) depuis 2021.

